

DEPARTEMENT
Meurthe-et-Moselle**ARRONDISSEMENT**
N A N C Y**CANTON**
GRAND COURONNÉ**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 26 juin 2023**

L'An deux mil vingt-trois, le 26 juin, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents : Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY CASTELA ANDRE N. JACOB DEHAYE MASSON DANNEBEY WEHRLÉN C. JACOB SCHIEL MATHIS DENIS BABIN D. ZIETERSKI L. ZIETERSKI ENEL DEVITERNE PERROLLAZ BEN ISMAIL

Absents excusés :

S. DUSSIAUX a donné pouvoir à D. ZIETERSKI
A. DEMARNE a donné pouvoir à A. ANDRE
V. BADER a donné pouvoir à C. JACOB
R. CORBERAND a donné pouvoir à N. HOUDRY
C. SIMEANT a donné pouvoir à B. JEANDEL
C. FRANCHE a donné pouvoir à A. CASTELA

Absent : -

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Frédéric PERROLLAZ, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

____OBJET____
Affectation définitive des résultats 2022

Nomenclature ACTES : 7.1- Finances Locales- Décisions budgétaires

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27
présents : 21
votants : 27
pour : 20
contre : 7 (SD-DZ-LZ-DD-JE-FP-ZBI)
abstention : 0

Rapporteur : N. HOUDRY

Vu la délibération n° 28 du 13 avril 2023 approuvant l'affectation provisoire des résultats 2022, Considérant que le compte administratif 2022 fait apparaître un résultat de fonctionnement cumulé de 692 616.37 € et un déficit d'investissement cumulé de 474 934.40 € ; Considérant l'avis favorable (1 abstention : DD) de la Commission n°1 du 13 juin 2023 ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2022 comme suit :

054-215404393-20230626-DCM202342-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2023

Affichage : 03/07/2023

SECTION D'INVESTISSEMENT :

D 001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté : **474 934.40 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

R 002 : résultat de fonctionnement reporté : **692 616.37 €**

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 03/07/2023 et que la convocation a été faite le 20/06/2023.

POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 26 juin 2023
Le Maire,
Marc OGIEZ

Le Maire

